



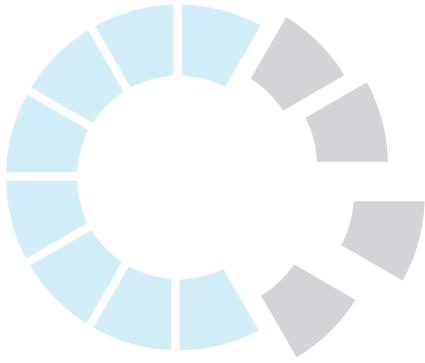
NOVEMBRE 2016 | #09 |

LES EFFETS INDIRECTS
DE LA PRÉVENTION.
ANALYSER LES COÛTS
ET BÉNÉFICES POUR
ÉVITER LES MESURES
DISPROPORTIONNÉES.

Dieter BURSENS

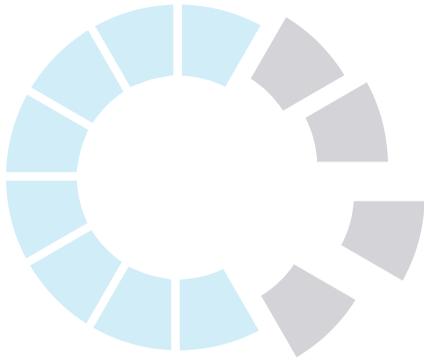
Traduction : Thierry Dekock.

Dans le domaine de la prévention de la criminalité, le nombre de projets de recherche analysant l'efficacité des mesures de prévention a sensiblement augmenté au cours des dernières décennies. L'efficacité est sans aucun doute un élément crucial dans l'évaluation de la prévention. D'autres aspects importants dans l'évaluation de la prévention de la criminalité sont cependant très souvent négligés et ne sont guère pris en considération dans le cadre de la recherche scientifique. Dans cette contribution, nous examinons les composantes essentielles d'une analyse complète des coûts et bénéfices des mesures de prévention, destinée à éviter que les décideurs politiques optent pour des initiatives en matière de prévention dont les avantages escomptés sont annihilés par des effets indirects inattendus ou inconnus.



Dieter BURSENS est assistant social et licencié en sciences criminologiques. Il travaille comme chercheur à l'Institut national de criminalistique et de criminologie, où il étudie notamment les effets d'une politique de prévention et de sécurité dans les écoles. Il est par ailleurs collaborateur bénévole au Leuvens Instituut voor Criminologie de la KU Leuven et est membre du Team Preventie Ontwikkeling, actif dans l'élaboration de théories et le soutien à la pratique dans le domaine de la prévention générale.

Justice et sécurité/Justitie en veiligheid,
info@jsjv.be, www.jsjv.be, ISSN : 2406-6931



La lutte contre la criminalité ne se limite pas à une approche répressive. Il est en effet évident que la prévention permet aussi d'éviter de nombreuses souffrances.

Une large palette d'initiatives ou de stratégies envisageables s'offre aujourd'hui à qui souhaite prévenir la criminalité. De la vidéosurveillance aux cours de prévention, en passant par les campagnes de sensibilisation et les cours d'aptitudes sociales. La prévention peut partir dans toutes les directions. Mais comment déterminer quelle stratégie de prévention se prête le mieux à la résolution d'une problématique? Une évaluation approfondie de tous les coûts et bénéfices permet de choisir une stratégie adéquate ou d'élaborer une politique judicieuse en matière de prévention.

L'EFFICACITÉ DE LA PRÉVENTION

Une initiative en matière de prévention doit être payante. Le temps et les moyens investis doivent porter leurs fruits. Il est dès lors logique qu'on veuille en analyser l'efficacité. Les études en la matière existent depuis très longtemps et leur nombre augmente progressivement. Leur précision méthodologique s'accroît, elle aussi.

La volonté d'élaborer une politique *evidence-based* en matière de criminalité a largement contribué à la multiplication d'études relatives à l'efficacité et au perfectionnement de la méthodologie de celles-ci. La prémisse est que lorsqu'on prend des décisions, il faut utiliser systématiquement, explicitement et judicieusement la meilleure *evidence* (que l'on pourrait approximativement traduire par «preuve») disponible (Davies and Nutley 1999; Davies, Nutley, and Smith 2000). L'*evidence* la plus pertinente n'est pas quelconque, on considère qu'elle provient de la recherche mobilisant les plus hauts standards scientifiques.

La focalisation sur l'efficacité n'est pas due uniquement aux développements intervenus dans le monde scientifique. Sur le plan politique, l'émergence de la 'nouvelle gestion publique' (*New Public Management*) dans la plupart des pays occidentaux a contribué à placer encore davantage la question de l'efficacité au centre des préoccupations. À la suite de cette évolution, la mise en oeuvre du pouvoir politique et institutionnel n'est plus assurée centralement par l'État mais fait l'objet d'une négociation et d'une externalisation à des partenaires privés ou publics. Dans un contexte de 'nouvelle gestion publique', les pouvoirs publics se focaliseront dès lors davantage sur l'analyse des résultats et l'amélioration de l'efficacité, ce qui a à son tour une incidence importante sur l'évaluation des missions des pouvoirs publics dont l'évaluation de la prévention (Ellefsen 2011). Le partenaire qui se voit confier une mission par les pouvoirs publics devra par la suite prouver à ceux-ci que cette mission a été menée à bien et qu'il y a effectivement des résultats.



ÉVITER UNE VISION TUNNELLAIRE DE L'EFFICACITÉ

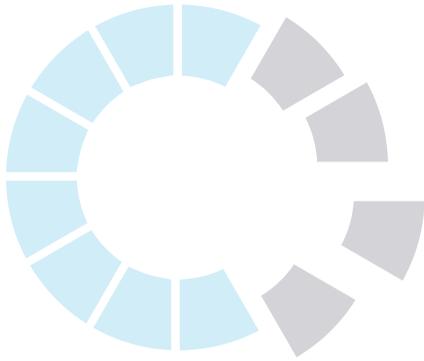
Les développements décrits ci-dessus sont en soi très positifs. Nous voyons de manière de plus en plus précise quelles sont les initiatives en matière de prévention qui ont réellement un effet et quelles sont celles qui sont moins efficaces. Les décideurs politiques et les acteurs de terrain sont de plus en plus souvent amenés à devoir prouver l'efficacité de leurs actes. Les partisans d'une prévention evidence-based s'attendent dès lors à un impact de plus en plus important de l'étude scientifique de l'efficacité des décisions politiques ou pratiques (voir e. a. Leicester 1999; Nutley and Davies 1999; Pawson 2006).

Cela pose toutefois un problème important. Celui qui entend évaluer quelle mesure de prévention est la plus adéquate ne peut pas se laisser aveugler par la seule question de l'efficacité. Aujourd'hui, nous voyons que l'évaluation des mesures fait l'objet d'une vision tunnelaire, l'accent étant mis principalement ou uniquement sur l'efficacité des mesures, en relation ou non avec le coût financier de celles-ci. Dans la littérature, on utilise souvent les notions d'*'evaluation'* ou d'*'evaluation research'* pour ce qui n'est en fait qu'une étude des effets (voir e. a. Pawson and Tilley 1994; Tilley 2002). Sélectionner des mesures ou des initiatives en matière de prévention uniquement sur la base du critère d'efficacité peut être particulièrement préjudiciable. La prévention peut en effet avoir de nombreux effets indirects qui sont négatifs pour les individus ou pour la collectivité. Celui qui n'en tient pas compte risque de lancer des initiatives qui, au bout du compte, créent davantage de problèmes qu'elles n'en évitent.

DÉVELOPPER UNE PRÉVENTION PROPORTIONNELLE

Lorsqu'une initiative en matière de prévention repose sur des stratégies qui ont d'importants effets indirects négatifs pour une efficacité limitée, elle peut être qualifiée de disproportionnée. Les conséquences préjudiciables sont dans ce cas plus importantes que les bénéfiques, ce qui soulève des questions concernant le concept de proportionnalité. Ce terme renvoie à la recherche d'une 'juste' proportion. En droit pénal par exemple, le principe de proportionnalité requiert que les peines soient proportionnelles à la gravité de l'infraction. De la même manière, nous attendons d'une prévention proportionnelle que le poids des mesures prises soit proportionnel au problème que l'on veut ou peut éviter. Nous voulons éviter de tirer au canon sur une mouche.

Cet équilibre n'est pas évident à réaliser. Il requiert une analyse approfondie des coûts et bénéfiques potentiels des mesures de prévention. Dans la présente contribution, nous évoquons toute une série de critères pertinents qui doivent être pris en considération dans cette analyse. Il ne s'agit pas seulement des coûts et bénéfiques financiers. Il



s'agit des coûts et bénéfiques au sens large. Les coûts recouvrent aussi tous les inconvénients et les désagréments qu'entraîne cette prévention. Et si les bénéfiques peuvent aussi être financiers, ils se situent surtout là où la mesure de prévention parvient à réellement éviter des problèmes. Dans le cadre d'une prévention proportionnelle, nous recherchons les formes de prévention qui offrent un maximum de bénéfiques pour un minimum de coûts ou d'effets indirects négatifs.

LES BÉNÉFICES DE LA PRÉVENTION

La prévention de la criminalité est destinée à fournir une contribution positive à la société. En premier lieu, naturellement, parce qu'elle entend éviter une problématique, sous la forme d'une infraction ou d'autres comportements préjudiciables. Mais quels éléments faut-il connaître pour pouvoir évaluer correctement les bénéfiques d'une action préventive?

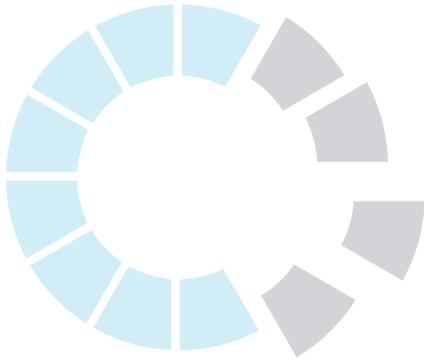
LA FRÉQUENCE DU PROBLÈME

Il va sans dire que lorsqu'un problème se pose à de multiples reprises, une prévention s'impose davantage que lorsque le même problème ne se pose que très occasionnellement. Plus un problème est fréquent, plus il y a de bénéfiques à réaliser. Pourtant, des initiatives en matière de prévention sont souvent lancées sans que l'on ait la moindre idée de la mesure dans laquelle un problème se pose. Les mesures sont prises à la suite d'un ou de plusieurs incidents qui ont retenu l'attention médiatique. Dans les médias et ailleurs, on est rapidement tenté de parler d'une tendance ou de l'accroissement constaté d'une problématique. Mais tant que ces affirmations ne sont pas étayées par les données empiriques nécessaires, obtenues de préférence par une étude scientifique de qualité, il est fort probable que la perception de la fréquence d'une problématique ne coïncide pas avec la fréquence réelle. Et dans ce cas, il est fort probable que les bénéfiques d'une mesure préventive seront surestimés.

L'EFFICACITÉ DE LA MESURE

La mesure dans laquelle l'action préventive permet d'éviter le problème est tout aussi importante que la mesure dans laquelle ce problème se pose. Grâce aux efforts consentis dans le cadre de la prévention *evidence-based*, la question de l'efficacité bénéficie d'une attention notablement accrue. C'est une bonne chose, car cela évite de consentir d'importants investissements en matière de prévention qui s'avèreront par la suite n'avoir guère ou pas d'effet du tout.

Un exemple connu est celui du projet de prévention en matière de drogues 'DARE'¹. Celui-ci a vu le jour aux États-Unis dans les années 1980 et a été appliqué ultérieurement aux quatre coins du monde. La stratégie



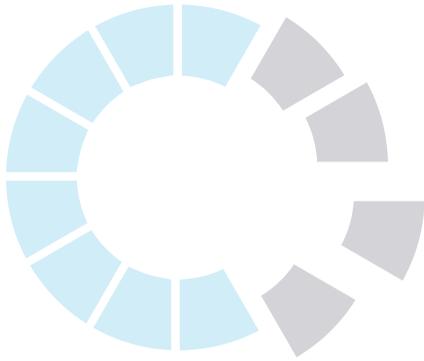
du projet est très simple: un agent en uniforme donne pendant 17 semaines des cours sur les drogues et attire l'attention des élèves sur les dangers de celles-ci pour leur santé et sur les risques qu'ils prennent sur le plan juridique. Le projet a fait à plusieurs reprises l'objet d'une analyse scientifique, notamment à Kokomo: 331 écoliers qui n'avaient jamais suivi le projet DARE (le groupe de contrôle) et 214 écoliers qui avaient suivi les cours DARE sept ans auparavant (le groupe expérimental) y ont été interrogés. Le groupe expérimental a rapporté une consommation de tabac plus élevée, une consommation de marijuana légèrement plus élevée et une consommation d'alcool légèrement moins élevée que le groupe de contrôle. La conclusion des chercheurs est conforme aux résultats d'études réalisées antérieurement et ultérieurement: le projet DARE ne génère pas d'effets significatifs à long terme. Pourtant, cette forme de prévention en matière de drogues reste utilisée en de nombreux endroits (Lundman 2001 ; Rosenbaum and Hanson 1998).

Au même titre que la fréquence du problème, l'efficacité constatée d'une intervention préventive revêt une importance cruciale pour déterminer les bénéfices potentiels en termes de prévention. Si une mesure préventive s'avère inefficace, il n'y a pas de bénéfices. Nombre d'initiatives en matière de prévention peuvent être qualifiées de disproportionnées, simplement parce qu'il n'y a pas de bénéfices. Et dans ce cas, tout coût consenti pour cette initiative est un coût inutile.

LA GRAVITÉ DU PROBLÈME

Plus encore que la fréquence d'un problème, la gravité de celui-ci constitue indéniablement un élément déterminant de la mise en oeuvre ou non de mesures préventives radicales. Les infractions ayant un impact émotionnel important donneront plus vite lieu à des initiatives préventives plus radicales que les infractions qui sont plus fréquentes mais ont des conséquences moins graves. Tout le monde est tôt ou tard victime d'un vol. La probabilité de se faire dérober un bien est quand même relativement élevée. Pourtant, nous ne sommes guère enclins à prendre des mesures de prévention radicales pour endiguer ce phénomène, par exemple en interdisant aux gens, sous peine d'amende, d'avoir sur eux des biens de valeur ou de porter des bijoux. La tentation d'intervenir radicalement est faible parce que l'impact d'un vol n'est en général pas tellement grand, en comparaison par exemple avec celui des délits avec violence ou des homicides.

Inversement, nous voyons que des incidents peu fréquents mais ayant de lourdes conséquences donnent lieu à davantage de mesures radicales. Même un risque minime de conséquences graves influence considérablement le débat sur la prévention. C'est par exemple le cas pour les faits graves qui se sont déroulés dans une crèche de Termonde le 23 janvier 2009. Ce jour-là, un jeune homme avait fait irruption dans



la crèche et avait tué sauvagement deux bébés et une puéricultrice. À la suite de ces événements atroces, des investissements massifs ont été consentis au cours des mois suivants pour accroître la sécurité dans les crèches, même si la probabilité que de tels faits se répètent à l'avenir est particulièrement faible.

Pour arriver à une prévention proportionnelle, il faut tenir compte de la gravité des conséquences, tout en ne perdant pas de vue la probabilité – parfois très faible – que celles-ci se produisent. Prendre systématiquement en considération la conséquence la plus grave imaginable génère trop de mesures lourdes et radicales. Ces mesures voient souvent le jour peu après la survenance d'un incident au cours duquel les conséquences les plus graves se sont manifestées. On oublie de considérer la gravité des conséquences en relation avec leur fréquence. Si une conséquence extrêmement grave ne se produit que dans des cas extrêmement rares, il est disproportionné d'opter malgré tout pour des mesures très radicales.

LA 'TACHE D'HUILE' DU PROBLÈME

Lorsqu'on veut déterminer la gravité d'un problème, on songe en premier lieu aux conséquences directes et visibles que la prévention est censée à empêcher. Ainsi, la problématique des accidents de la route est souvent exprimée en nombre de morts, de blessés graves et de blessés légers par an. Les chiffres ne reflètent cependant qu'une petite parcelle de la réalité. Pour se faire une idée plus réaliste de la portée réelle d'un problème, il est judicieux de se pencher également sur les conséquences plus indirectes. Celles-ci varient sensiblement d'un problème à l'autre.

Un accident de la route mortel touche également l'entourage de la victime, pour lequel il s'agit d'un choc émotionnel très dur. Il doit effectuer un long et pénible travail de deuil et s'adapter à une nouvelle vie, différente. Un décès par overdose a le même impact sur l'entourage de la victime. Mais la mort d'un drogué est en outre précédée d'un long chemin de croix. La toxicomanie est en effet très difficile à vivre, pour l'entourage du toxicomane, pour l'intéressé proprement dit et souvent aussi pour la société. Et il n'est pas rare que le coût financier d'une assuétude aille de pair avec une criminalité liée à la drogue (Bennett, Holloway, and Farrington 2008).

Pour développer une prévention proportionnelle et équilibrée, il est dès lors judicieux de voir dans quelle mesure un problème fait 'tache d'huile'. Cette analyse nous apprend que les bénéfices de la prévention vont souvent beaucoup plus loin que le problème direct sur lequel se focalise une mesure de prévention.



LA GRAVITÉ PERÇUE DU PROBLÈME OU LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Une mesure de prévention peut aussi générer des bénéfices sous la forme d'une diminution du sentiment d'insécurité. Et parfois, c'est en premier lieu à cet effet que des mesures de prévention sont instaurées: non afin de réduire la gravité réelle d'un problème, mais pour atténuer la gravité perçue d'un problème. Dans le cas de la réaction exagérée à la suite du drame survenu dans la crèche de Termonde, on peut supposer que celle-ci était avant tout destinée à apaiser les craintes des parents et du personnel des crèches.

Bien que cet élément intervienne certainement dans de nombreuses initiatives de prévention, il n'est pas correct de mélanger un problème réel – par exemple, la criminalité en rue – avec la perception de ce problème – par exemple, la réduction du sentiment d'insécurité. Pour réduire le sentiment d'insécurité, il est préférable d'opter pour des stratégies spécifiques qui jouent sur celui-ci plutôt que de recourir à des mesures de prévention inefficaces, qui entraînent en outre souvent d'importants coûts financiers et autres. Il est dès lors utile de reconnaître à temps si les mesures de prévention entendent s'attaquer à un problème ou à la perception de celui-ci.

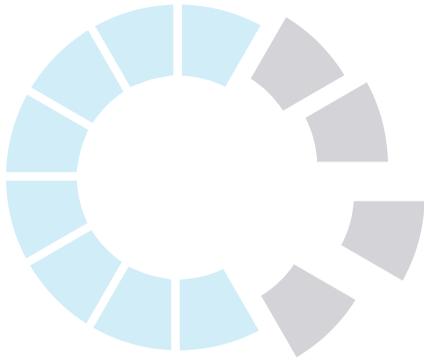
LES COÛTS DE LA PRÉVENTION

En analysant tous les éléments susmentionnés, nous pouvons nous faire une idée des bénéfices de la prévention. Nous savons alors ce qu'une initiative préventive peut ou non apporter à notre société. La prévention va cependant aussi de pair avec des coûts. La manière dont la prévention intervient dans notre vie quotidienne entraîne en effet souvent des conséquences négatives.

UNE LIMITATION DE LA LIBERTÉ ET DE L'AUTONOMIE

Nombre d'initiatives en matière de prévention appliquent des mesures défensives pour prévenir un problème. Cela signifie qu'elles optent pour des interventions qui limitent la liberté ou l'autonomie des gens, de manière à ce que le problème ne puisse plus se poser. On choisit de fermer les parcs urbains le soir afin d'éviter le vandalisme. Ou on interdit aux passagers des avions d'emporter leurs propres bouteilles d'eau ou de boisson rafraîchissante dans leur bagage à main. Ou encore on ferme les discothèques lorsqu'il y a un problème de drogue dans celles-ci.

La prévention peut donc avoir un coût important pour nos libertés ou nos possibilités de choix. Les promeneurs n'ont plus la possibilité de faire une promenade dans le parc en soirée. Les nombreux jeunes qui s'amusaient chaque semaine dans la discothèque voient cette possibilité disparaître à cause – nous pouvons le supposer – d'une minorité qui a besoin d'euphorisants pour s'amuser.



Le poids du coût d'une mesure de prévention défensive dans l'analyse des coûts-bénéfices de la prévention proportionnelle dépend fortement des conceptions personnelles. L'importance que l'on attache à une liberté déterminée dépend notamment en grande partie de la mesure dans laquelle on fait soi-même usage de cette liberté. Les jeunes attachent une beaucoup plus grande importance à leur liberté de pouvoir faire la fête que les personnes plus âgées, qui n'éprouvent plus aucun plaisir à danser sur une musique assourdissante. Les joueurs de poker sont beaucoup plus attachés à leur liberté de pouvoir s'adonner à leur passion que les gens qui ne connaissent ou n'apprécient pas ce jeu. Une interdiction générale du poker pour lutter contre l'assuétude au jeu constituerait pour les joueurs de poker une atteinte beaucoup plus grave à leur vie privée que pour les non-joueurs.

Si vous prenez des mesures défensives de ce type, vous devez certainement considérer celles-ci comme un coût important de la prévention. Toutes les mesures préventives ne limitent cependant pas les libertés ou les droits. Il y a également des mesures préventives offensives qui visent précisément le contraire. La prévention de la consommation de drogues peut aussi revêtir la forme d'une formation qui vise à accroître la résistance des jeunes à la tentation et à leur apprendre à gérer la pression de groupe. Dans ce cas, la prévention ne limite pas la liberté, mais permet aux jeunes d'acquérir précisément des aptitudes et des capacités importantes. Celui qui opte pour des stratégies de ce type peut éviter des coûts importants en termes de liberté ou d'autonomie (De Cauter 1990).

UNE ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Le droit au respect de la vie privée est le droit de se protéger ou de protéger ses informations personnelles et de ne divulguer celles-ci que de manière sélective, lorsqu'on le souhaite ou le juge nécessaire. De nombreuses mesures de prévention portent atteinte à ce droit. Les informations que l'on considère comme sensibles ou que l'on préfère garder pour soi varient d'un individu à l'autre.

Dans de nombreux endroits, le droit au respect de la vie privée doit s'effacer au profit de la sécurité. La vidéosurveillance ne cesse de s'étendre. Dans les aéroports, mais aussi dans les magasins et ailleurs, on exige d'avoir accès aux sacs à main et aux bagages. Les entreprises demandent souvent des informations personnelles détaillées pour délivrer une carte de membre ou de client ou pour accorder un accès. De nombreuses données sont enregistrées sans que les intéressés s'en rendent compte (les données relatives au comportement sur Internet ou au comportement d'achat au supermarché par exemple). Les scanners corporels dans les aéroports, qui permettent de scanner une personne à travers ses vêtements, sont également très contestés.



Lors de la mise en balance de différentes stratégies de prévention, il est important de tenir compte de cet effritement permanent du respect de la vie privée et, dans la mesure du possible, d'opter pour des stratégies qui préservent autant que possible la vie privée des gens.

DES EFFORTS, UNE PERTE DE TEMPS ET DES DÉSAGRÈMENTS PRATIQUES

Il y a des formes de prévention dont il ne faut plus se soucier une fois qu'elles ont été mises en œuvre. C'est par exemple le cas des vitres blindées des guichets de banque. D'autres mesures de prévention requièrent en revanche en permanence un apport actif. En fait, notre vie quotidienne est parsemée de mesures de prévention qui nous sont imposées ou que nous nous imposons nous-mêmes. Celles-ci requièrent des efforts, occasionnent une perte de temps et sont une source de désagréments pratiques.

Il serait intéressant de calculer combien de temps nous consacrons chaque jour à fermer la maison avant de la quitter, à attacher les enfants sur la banquette arrière, à fermer le cadenas du vélo, à introduire nos mots de passe et à faire tourner les logiciels de sécurité au démarrage de notre ordinateur, etc. Sans même parler des fois où nous nous enfermons par accident à l'extérieur de la maison, où notre véhicule se retrouve verrouillé avec les clés sur le contact, où le cadenas du vélo est bloqué par le gel et où nous avons oublié un mot de passe tout juste renouvelé.

Les mesures de prévention s'immiscent en permanence et de multiples manières dans notre vie et occasionnent des tracas et un stress quotidiens. C'est pourquoi il est important de réfléchir mûrement avant d'instaurer de nouvelles mesures de prévention, histoire de limiter autant que possible ces implications. En soi, pris distinctement, tout effort semble valoir la peine et être réalisable. Mais lorsqu'on aligne toutes les actions dictées par un souci de prévention, on se rend compte que les mesures de prévention sont omniprésentes dans nos actes quotidiens et qu'il est de plus en plus important de reconnaître ce coût et de le réduire autant que faire se peut.

UNE PERTE DE CONFIANCE ET DE CONVIVIALITÉ DANS LA SOCIÉTÉ

Certaines initiatives de prévention sont destinées à sensibiliser à une problématique. Les brochures ou les affiches permettent ainsi aux gens de prendre conscience de certains risques ou dangers. Ce n'est d'ailleurs pas l'apanage des initiatives de prévention. Les parents veillent, eux aussi, en permanence à attirer l'attention de leurs enfants sur les dangers possibles, par exemple en leur recommandant de ne pas faire confiance à un inconnu. Ou en épinglant des situations où les gens sont victimes de leur bonne foi ou de leur bonne volonté (par exemple, lorsqu'ils offrent leur aide à un conducteur en panne avant d'être agressés par celui-ci ou lorsqu'ils donnent du feu, pour constater ensuite que ce faisant, leur portefeuille a été volé).



Il ne faut pas sous-estimer le coût de ce mode de prévention. Souhaitons-nous une société dans laquelle, une fois la nuit tombée, personne n'ouvre encore sa porte à un inconnu qui sollicite de l'aide? Ou dans laquelle plus personne ne prend encore un auto-stoppeur ou n'offre encore son aide à un automobiliste immobilisé sur le bord de la route? Une société dans laquelle, lorsque nous rentrons dans un commerce, nous sommes d'abord traités comme un criminel potentiel et non comme un client?

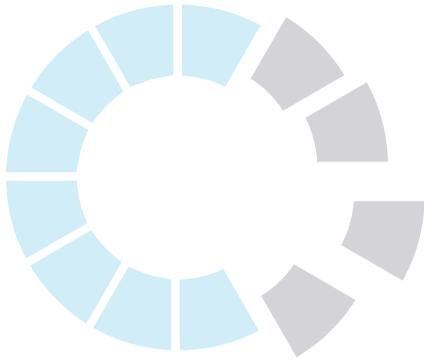
Pointer en permanence les dangers potentiels et recommander d'être vigilant et surtout de ne pas être trop naïf renforce la méfiance et la suspicion dans une société. Ces messages de mise en garde sapent non seulement de plus en plus la confiance à l'égard d'autrui mais aussi la foi en notre propre fiabilité et notre rôle au sein d'une société solidaire (Zedner 2003).

UN SENTIMENT D'INSÉCURITÉ ACCRU PAR LA MESURE

La prévention vise à éviter des problèmes, afin d'accroître ainsi la sécurité au sein de la société. De manière assez étrange, cette prévention ne se traduit pas toujours par un sentiment accru de sécurité chez les gens. Nous avons déjà indiqué précédemment que la diminution du sentiment d'insécurité pouvait être un bénéfice de la prévention. Cette prévention peut cependant aussi avoir l'effet inverse. La sensibilisation à des dangers potentiels ainsi que des mesures de prévention comme la vidéosurveillance peuvent éventuellement accroître le sentiment d'insécurité. De la sorte, les gens se voient en effet rappeler en permanence que le danger les guette. Il suffit de songer aux sympathiques marchés dominicaux sur lesquels on voit aujourd'hui à chaque coin de rue de grands panneaux mettant en garde contre les voleurs à la tire ou encore aux informations massives que reçoivent les jeunes parents sur les dangers auxquels sont exposés leurs enfants à la maison, dans la circulation, à l'école, etc. De nombreux parents, qui souhaitent naturellement éviter qu'il arrive quelque chose à leurs chers petits, sont ainsi plongés en permanence dans une inquiétude qui vire souvent même à la paranoïa parentale (*paranoid parenting*). Ils n'osent plus laisser leurs enfants jouer à l'extérieur ou aller à l'école à vélo (Füredi 2001). De même, la fermeture des écoles et l'interdiction des sorties scolaires après les récents attentats de Paris et de Bruxelles ont-elles réduit le risque d'un attentat ou simplement exacerbé le sentiment d'angoisse chez les parents et les élèves?

MOINS DE POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE

A fortiori lorsque les mesures de prévention visent les enfants et les jeunes, il faut également avoir à l'esprit que celles-ci sont susceptibles d'entraver l'apprentissage et le développement. Lorsque les écoles décident de retirer les distributeurs automatiques de boissons rafraîchis-



sants, c'est une solution simple pour réduire la consommation de boissons sucrées. En agissant de la sorte, on manque cependant une occasion d'apprendre aux enfants comment consommer avec modération ces boissons qui ne sont pas vraiment bonnes pour la santé. Si par mesure de sécurité, vous ne laissez jamais vos enfants rouler à vélo dans la rue, ils n'apprendront jamais à circuler en sécurité sur la voie publique. Si l'on supprime tous les risques possibles, à long terme, les gens ne seront plus en mesure d'apprendre comment parvenir à les gérer.

LES CONSÉQUENCES DISCRIMINATOIRES DE LA MESURE

De nombreuses mesures de prévention ne sont malheureusement pas à la portée de chacun. Il peut en résulter des effets pervers. La protection des maisons contre les infractions peut ainsi entraîner des effets secondaires, à savoir drainer les cambrioleurs vers les habitations qui ne sont pas sécurisées. Les gens qui ne peuvent pas se permettre ces dispositifs souvent coûteux se retrouvent ainsi davantage exposés. Et lorsqu'on vise des groupes à risque, par exemple en leur interdisant l'accès à certains lieux ou en les soumettant à des mesures de sécurité spécifiques, on crée des effets d'exclusion auxquels échappent les autres individus (Crawford and Evans 2012 ; Zedner 2003).

Pour d'autres raisons, les initiatives en matière de prévention ne touchent pas – involontairement – tous les groupes de la même manière. Les personnes qui ont un handicap visuel ou qui sont analphabètes passent par exemple à côté de nombreuses campagnes de prévention parce que ces dernières optent pour une sensibilisation au moyen de brochures ou d'affiches. De même, le coût d'un siège pour enfant ou d'un casque cycliste de qualité empêche les gens ayant des problèmes financiers de bénéficier des avantages de la prévention.

UNE RESPONSABILITÉ ACCRUE POUR L'INDIVIDU

Les mesures de prévention peuvent, d'une part, investir dans des changements structurels touchant à des éléments de l'environnement ou à la réglementation. D'autre part, de nombreuses mesures misent sur des changements de la part des personnes. Elles entendent apporter aux gens certaines connaissances ou compétences. Si la prévention opte trop souvent pour cette dernière approche, la responsabilité reposera de plus en plus sur les épaules des individus proprement dits. Cette responsabilité n'est pas toujours évidente à assumer.

Celui qui veut voyager à l'étranger trouvera sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères les conseils de voyage d'usage. Le ministère recommandera par exemple assez souvent de ne pas prendre les transports publics en raison d'un risque d'attaque armée qui peut parfois vous coûter la vie. Vous êtes naturellement libre de considérer ce risque comme étant limité, de négliger la mise en garde et de voya-



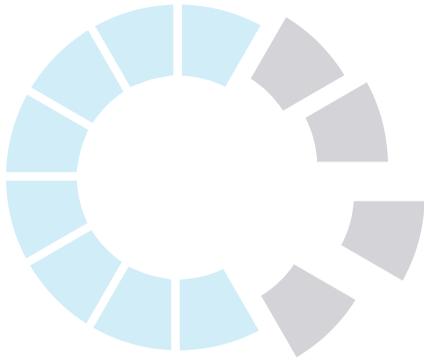
ger malgré tout en bus. Mais s'il se passe quelque chose de grave, il est fort probable que vous serez envahi après l'incident par un lourd sentiment de culpabilité ou que l'on vous montrera du doigt. Précisément, parce que vous étiez prévenu. L'incident n'est alors plus un malheureux concours de circonstances ou un coup de malchance. Une mise en garde ou une sensibilisation fait de ces incidents des risques que l'on aurait parfaitement pu éviter. Les victimes ne sont dès lors plus innocentes.

Est-il dès lors préférable de ne pas avoir connaissance des problèmes ou des dangers qui peuvent se présenter? C'est une nouvelle fois une question à laquelle il n'est pas aisé de répondre. Vaut-il mieux jouir librement de la vie sans s'inquiéter et en s'exposant à un risque réduit de conséquences fâcheuses ou jouer malgré tout la carte de la sécurité, même si cela implique une dose d'inquiétude et de stress? La piste de la prévention contextuelle offre parfois une issue à ce dilemme. Cette prévention mise plutôt sur des modifications du contexte (l'environnement, la réglementation, etc.) au lieu de reporter sans cesse la responsabilité sur l'individu.

LA TAILLE DU GROUPE-CIBLE

Les initiatives en matière de prévention s'adressent souvent à des groupes délimités de personnes présumées courir un risque plus important d'être confrontées au problème. On parle dans ce cas de prévention secondaire. La prévention primaire s'adresse, quant à elle, à de grands groupes de population sans distinction sur la base de l'ampleur du risque. Les mesures de prévention tant primaire que secondaire toucheront aussi toujours, involontairement, des personnes qui ne seront en fait jamais confrontées au problème. Même parmi les personnes présentant un risque accru, nombreuses sont celles qui ne seront pas confrontées au problème. C'est très gênant, car de la sorte, de nombreuses personnes font les frais de la prévention sans en tirer elles-mêmes de bénéfice. Dans la quête d'une prévention proportionnelle, il ne faut donc pas seulement déterminer les coûts qu'entraîne la mesure de prévention. Il est aussi utile de savoir combien de personnes sont visées par la mesure. Si vous pouvez réduire le groupe-cible, par exemple en optant pour une prévention secondaire, voire tertiaire, les coûts totaux de la mesure peuvent s'en trouver sensiblement réduits.

Pourtant, le choix de la prévention secondaire n'est pas évident dans un contexte criminologique. Pour ce qui est des mesures qui s'adressent aux victimes potentielles de la délinquance, la prévention secondaire permet effectivement de réduire les coûts grâce à la délimitation du groupe-cible. En ne sensibilisant que les personnes exposées à un risque accru d'être victimes d'un acte de délinquance, on évite à de nombreuses autres personnes d'être inutilement tracassées par une



problématique. Si nous délimitons cependant un groupe-cible sur la base d'un risque accru de délinquance ou de carrière criminelle (les auteurs potentiels donc), c'est tout à fait différent. Ces délimitations soulèvent non seulement d'importantes questions éthiques mais entraînent également des effets de stigmatisation ou d'étiquetage (Gatti 1998). En délimitant le groupe-cible, on évitera certes l'impact négatif sur de nombreuses personnes, mais on fera par ailleurs peser des charges supplémentaires sur un petit groupe.

LA PRÉVENTION PROPORTIONNELLE REQUIERT UN DÉBAT ÉTHIQUE

Celui qui recherche une prévention proportionnelle ne peut éluder le débat éthique. La prévention déclenche toujours une discussion sur les aspects normatifs. Derrière chaque initiative en matière de prévention se cachent des choix moraux, occultés ou non. Cela commence déjà avec le 'problème'. Les gens évaluent la gravité d'un problème de manière très différente, à l'aune de leur propre cadre de référence, de leurs propres valeurs et de leurs propres normes. Les jeunes désœuvrés constituent pour certains un grave problème, alors que d'autres – à commencer par les jeunes eux-mêmes – estiment que le désœuvrement n'est pas un problème, au contraire. La conduite à une vitesse excessive demeure un problème peu prioritaire pour les conducteurs pressés, mais il n'en va pas de même pour les parents d'enfants qui en ont été les victimes. Le débat sur la prévention commence dès lors par la définition de la notion de 'problème' (Goris 2014).

La manière dont on entend éviter le problème revêt également un caractère éthique. Il ne s'agit pas simplement de choisir la mesure de prévention la plus efficace. Il faut aussi mettre en balance les bénéfices générés et les coûts qui y sont liés. Les coûts et bénéfices décrits ci-avant ne sont pas toujours mesurables. Quelques éléments le sont cependant (dans une certaine mesure). Il s'agit d'aspects plus techniques de l'évaluation coûts-bénéfices. La recherche scientifique s'efforce ainsi de déterminer de la manière la plus précise possible la fréquence d'un problème ou le degré d'efficacité d'une mesure. De la même manière, on peut essayer de déterminer mathématiquement la taille du groupe-cible d'une initiative. Tous les autres aspects sont cependant de nature normative. Le poids qu'ils ont dans la balance de la prévention proportionnelle dépend de la vision personnelle, du propre cadre de valeurs et de références. Tout dépend de la mesure dans laquelle vous accordez par exemple de l'importance à la liberté, au respect de la vie privée, à l'autonomie, etc.

De ce fait, le choix de la prévention proportionnelle ne peut s'effectuer de manière purement chiffrée. L'examen de tous les éléments décrits ci-avant ne permet pas de déterminer automatiquement si une mesure



de prévention est ou non disproportionnée. Ces éléments constituent cependant toutes les pièces de puzzle dont vous avez besoin pour mener le débat de fond sur une approche préventive. Cela évite de lancer des initiatives dont les bénéfices sont insuffisants ou qui entraînent inutilement des effets indirects importants ou des conséquences négatives.

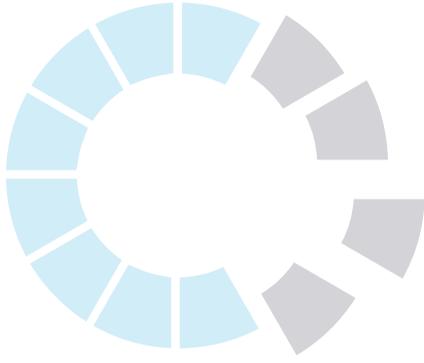
LA PRÉVENTION PROPORTIONNELLE APPORTE UN ÉQUILIBRE DANS L'ÉVALUATION DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Il est clair qu'il ne faut pas élaborer une prévention à la hussarde. Les mesures ont souvent des implications imprévues ou inconnues pour les grands groupes-cibles. Et tout aussi souvent, nous ne savons même pas si les mesures auront l'effet recherché. Pour éviter autant que possible les effets indirects néfastes de la prévention et élaborer une prévention qui lutte de manière justifiée contre des problèmes importants, il est nécessaire d'effectuer un important travail de préparation. Nous devons bien réfléchir aux différents aspects d'une initiative en matière de prévention, de l'efficacité potentielle et du groupe-cible visé au coût financier de sa mise en œuvre, en passant par le choix des stratégies et leurs conséquences. Ce n'est que lorsque ce travail de réflexion a été réalisé et que la clarté a été faite sur tous ces points que l'on peut faire des choix qui débouchent sur une prévention proportionnelle. Du moins, cela permettra de rationaliser le débat dans une large mesure, mais pas pour autant de le clore. La prévention est en effet par trop liée aux visions personnelles des gens. Le cadre que nous avons décrit ne nous permet pas de résoudre l'aspect normatif du débat sur la prévention, mais bien de l'exposer. Et de la sorte, on peut à tout le moins effectuer des choix réfléchis qui permettent d'éviter autant que possible les plus importantes dérives de la prévention.



BIBLIOGRAPHIE

- Bennett, Trevor, Katy Holloway, and David Farrington. 2008. "The Statistical Association between Drug Misuse and Crime: A Meta-Analysis." *Aggression and Violent Behavior* 13: 107–18. doi:10.1016/j.avb.2008.02.001.
- Burssens, Dieter. 2014. "Preventie in balans. Handvatten voor proportionele preventie." In *Preventie morgen. Bouwstenen voor een goede preventiepraktijk*, edited by Dieter Burssens, Peter Goris, Bie Melis, and Nicole Vettenburg, 67–82. Antwerpen: Garant.
- — —. 2016. "Evaluation of Crime Prevention: Escaping the Tunnel Vision on Effectiveness." *The Howard Journal of Crime and Justice* 55 (1-2): 238–54. doi:10.1111/hojo.12155.
- Crawford, Adam, and Karen Evans. 2012. "Crime Prevention and Community Safety." In *The Oxford Handbook of Criminology*, edited by M Maguire, R Morgan, and R Reiner, 5th ed., 769–805. Oxford: Oxford University Press.
- Davies, Huw, and Sandra Nutley. 1999. "The Rise and Rise of Evidence in Health Care." *Public Money & Management* 19 (1): 9–16.
- Davies, Huw, Sandra Nutley, and Peter Smith, eds. 2000. *What Works? Evidence-Based Policy and Practice in Public Services*. Bristol: The Policy Press.
- De Caeter, Frits. 1990. *Methodiek van de preventieve projectwerking*. Leuven: Acco.
- Ellefsen, Birgitte. 2011. "Evaluating Crime Prevention—Scientific Rationality or Governmentality?" *Journal of Scandinavian Studies in Criminology and Crime Prevention* 12 (2): 103–27. doi:10.1080/14043858.2011.622072.
- Füredi, Frank. 2001. *Paranoid Parenting: Abandon Your Anxieties and Be a Good Parent*. London: Penguin.
- Gatti, Uberto. 1998. "Ethical Issues Raised When Early Intervention Is Used to Prevent Crime." *European Journal on Criminal Policy and Research* 6 (1): 113–32. doi:10.1023/A:1008651002690.
- Goris, Peter. 2014. "Wat is het probleem? Probleemkeuze is springplank naar succes in preventie." In *Preventie morgen. Bouwstenen voor een goede preventiepraktijk*, edited by Dieter Burssens, Peter Goris, Bie Melis, and Nicole Vettenburg, 93–98. Antwerpen: Garant.
- Leicester, Graham. 1999. "The Seven Enemies of Evidence-Based Policy." *Public Money and Management* 19 (1): 5–7. doi:10.1111/1467-9302.00145.
- Lundman, Richard J. 2001. *Prevention and Control of Juvenile Delinquency*. 3rd ed. New York: Oxford University Press.
- Nutley, Sandra M., and Huw T.O. Davies. 1999. "The Fall and Rise of Evidence in Criminal Justice." *Public Money and Management* 19 (1): 47–54. doi:10.1111/1467-9302.00152.



- Pawson, Ray. 2006. *Evidence-Based Policy: A Realist Perspective*. London ; Thousand Oaks: Sage.
- Pawson, Ray, and Nick Tilley. 1994. "What Works in Evaluation Research." *British Journal of Criminology* 34 (3): 291–306.
- Rosenbaum, Dennis, and Gordon Hanson. 1998. "Assessing the Effects of Schoolbased Drug Education: A Six-Year Multilevel Analysis of Project D.A.R.E." *Journal of Research in Crime and Delinquency* 35 (4): 381–412.
- Tilley, Nick. 2002. "Introduction: Evaluation for Crime Prevention." In *Evaluation for Crime Prevention*, edited by Nick Tilley, 230. Cullompton: Willan.
- Zedner, Lucia. 2003. "Too Much Security?" *International Journal of the Sociology of Law* 31 (3): 155–84. doi:10.1016/j.ijsl.2003.09.002.